

CHALON

Dentexia : une première victoire pour une victime



■ Bientôt le début de la fin pour le collectif contre Dentexia ? Photo DR

« Cette expertise médicale, j'y suis quand même dessus depuis le début de l'année ! » Christophe Infanti, 44 ans, était soulagé. Cette victime du centre dentaire low-cost Dentexia a eu une bonne nouvelle, lundi matin, en apprenant que son dossier était validé par la justice. Ce Chagnotin devrait donc être convoqué dans les prochaines semaines par un chirurgien-dentiste qui fera office d'expert. « Il va voir ce qui n'a pas été bien fait par Dentexia », dit-il. Son cas devrait donc servir pour les 2 330 autres victimes, connues, en France, qui espèrent de nouveaux soins.

G.F.

CHALON JUSTICE

La dispute mortelle d'un couple devant



■ C'est au bout et à l'aplomb du pont de Chalonsur-Saône que la victime a chuté. Photo archives Emmanuelle BOULAND.

En mars 2014 à Chalon, une femme est morte poussée dans la Saône par son compagnon lors d'une dispute. Celui-ci comparait à partir d'aujourd'hui devant les assises de Saône-et-Loire.

■ Pour établir la vérité, les

ne sont pas les assises de Saône-et-Loire qui ont jugé le meurtrier. C'est un juge d'instruction qui a condamné le meurtrier à la prison à vie. Le premier meurtre de ce genre de dispute a eu lieu en 1997.